



Recours contre entrepreneur

Par **candidods**, le **30/04/2008** à **00:00**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en rénovation dans une copropriété de 3 appartements.

Nous nous sommes rendu compte de vis caché et de malfaçon dans les travaux (remonté d'eau sur les mur par capillarité par exemple)

nous avons envoyé un recommandé non réceptionner par l'entrepreneur.

Nous nous sommes rendu compte en faisant certaine recherche que les associés ont voté une dissolution à l'amiable.

Question : Pouvons-nous attaquer les associés à la place de l'entreprise ?